

L'Autorité lance un test de marché sur les propositions d'engagements de Lego concernant sa politique de remise tarifaire

Publié le 30 juillet 2020

L'Autorité de la concurrence a été saisie de pratiques mises en œuvre par Lego, qui commercialise les célèbres jeux de construction. Lego aurait mis en place une politique tarifaire discriminatoire vis-à-vis des revendeurs en ligne. En réponse à ces préoccupations de concurrence, Lego France a proposé des engagements modifiant sa politique de remise tarifaire.

L'Autorité les soumet à consultation publique jusqu'au 15 septembre 2020.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 JUILLET 2020

[Voir le communiqué](#)